



Le point sur le budget de 2009 et le discours du Trône, les 26 et 27 janvier 2009

Le lundi 26 janvier, la gouverneure générale du Canada a ouvert la deuxième session de la 40^e législature en prononçant un bref discours du Trône qui évoquait « un moment d'incertitude économique sans précédent ».

Le discours a également souligné les efforts de consultation du gouvernement dans le but de trouver une solution à la crise économique qui sévit et a fait allusion au plan de relance économique prévu, lequel comprend des mesures pour appuyer les industries en difficulté.

Les détails de ces mesures de soutien ont été révélés hier lorsque le ministre des Finances, Jim Flaherty, a présenté son quatrième budget, le Plan d'action économique du Canada, à la Chambre des communes.

Depuis la dernière mise à jour économique présentée par le gouvernement en novembre 2008, la situation économique à la fois mondiale et au Canada s'est aggravée.

En novembre, le gouvernement a indiqué que le Canada serait en récession « technique » au cours des prochains mois et que l'incertitude et les risques qui pèsent sur les perspectives économiques sont plus grands qu'à l'habitude.

Dans le budget déposé hier, la détérioration de l'économie a été confirmée, et le gouvernement a précisé que les économistes du secteur privé ont revu nettement à la baisse leurs prévisions pour l'évolution du PIB réel et du PIB nominal au Canada depuis la publication de *l'Énoncé économique et financier* en novembre. L'énoncé budgétaire de 2009 se poursuit ainsi :

- À l'heure actuelle, les prévisionnistes du secteur privé s'entendent généralement sur le fait que l'économie canadienne est entrée en récession au quatrième trimestre de 2008 et que cette récession s'étendra sur trois trimestres.
- L'économie mondiale traverse la récession la plus synchronisée de l'après-guerre, et la crise qui touche les marchés financiers est la pire du genre depuis les années 1930.
- Les prévisions d'un ralentissement de la croissance mondiale ont fait en sorte que les prix de nombreux produits de base provenant du Canada ont continué de baisser.

Comme il l'avait promis en novembre, le gouvernement a déclaré hier qu'il avait consulté les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les Canadiens, afin de mettre au point des mesures pour donner suite aux problèmes économiques, en se concentrant sur ce qui suit :

- Accélérer les projets d'infrastructure
- Améliorer les possibilités offertes aux travailleurs et aux secteurs touchés par la situation économique actuelle
- Renforcer le système financier
- Rendre l'économie canadienne plus concurrentielle

Bien que le budget fasse largement mention d'un soutien pour la compétitivité sectorielle, il ne fait aucune mention du secteur de l'imprimerie et des communications graphiques, à l'exception de plans visant à accroître l'accès aux magazines et journaux canadiens.

Toutefois, le budget fait état de mesures pour aider les entreprises à obtenir du crédit et de l'équipement neuf, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'industrie. Il y a aussi des mesures qui s'adressent aux petites et moyennes entreprises, lesquelles représentent 75 % du secteur de l'imprimerie.

De plus, le budget met l'accent sur les compétences et la formation, soit deux questions qui sont pertinentes à la fois pour le secteur et le CSIC, notamment nos normes de compétences et nos projets visant l'élaboration de cheminements de carrières et d'outils de formation.

Voici quelques extraits du budget de 2009 qui sont dignes d'être soulignés :

Bâtir un Canada plus fort

Grâce au Plan d'action économique, le Canada sortira de la récession en disposant d'une infrastructure plus moderne et plus écologique, d'une main-d'œuvre plus qualifiée, d'impôts et de taxes plus faibles et d'une économie plus concurrentielle.

Élargir l'accès à la formation

Pour multiplier et améliorer les possibilités qui s'offrent aux travailleurs canadiens grâce au développement des compétences, le budget de 2009 :

- augmente de 1 milliard de dollars sur deux ans le financement de la formation dans le cadre de l'assurance-emploi;
- consacre 500 millions de dollars sur deux ans à un fonds de transition et de formation stratégique pour répondre aux besoins particuliers de personnes qui ne sont pas admissibles à la formation dans le cadre de l'assurance-emploi, comme les travailleurs autonomes ou les personnes qui sont absentes depuis longtemps du marché du travail;
- prévoit 55 millions de dollars sur deux ans pour aider les jeunes Canadiens à obtenir un emploi d'été;
- vient en aide aux travailleurs âgés et à leur famille en consacrant 60 millions de dollars de plus sur trois ans à l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, dont la portée est élargie aux travailleurs des petites villes;
- aide à combler des pénuries de main-d'oeuvre qualifiée en octroyant 40 millions de dollars par année pour créer la subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti de 2 000 \$;
- prévoit 50 millions de dollars sur deux ans pour élaborer un cadre d'action national pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers en partenariat avec les provinces et les territoires;
- investit 100 millions de dollars de plus sur trois ans dans le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA), ce qui devrait aider à créer 6 000 emplois pour les Canadiens autochtones;
- investit 75 millions de dollars dans le Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones, d'une durée de deux ans.

Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités

Le budget de 2009 protège les emplois et appuie l'adaptation sectorielle pendant cette crise exceptionnelle en prévoyant une aide supplémentaire de 7,5 milliards de dollars pour les secteurs, les régions et les collectivités touchés. Il prévoit notamment une aide ciblée pour les secteurs de l'automobile et de la fabrication et pour le secteur forestier, ainsi que le financement de nouvelles technologies de l'énergie propre.

Le gouvernement comble les lacunes sur les marchés du crédit en accordant jusqu'à 200 milliards de dollars par l'entremise du Cadre de financement exceptionnel afin de faciliter l'accès au financement pour les entreprises et les ménages canadiens.

Voici d'autres mesures pour appuyer les entreprises. Le budget :

- gèle les taux de cotisation d'assurance-emploi à 1,73 \$ par tranche de 100 \$ pour 2009 et 2010, ce qui est leur plus bas niveau depuis 1982; cette mesure stimulera l'économie à hauteur de 4,5 milliards de dollars par rapport à ce qui aurait été le cas si les cotisations avaient augmenté jusqu'au taux d'équilibre;
- propose une déduction pour amortissement (DPA) temporaire de 100 % pour les ordinateurs acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2011;
- prolonge l'application temporaire de la déduction pour amortissement accéléré au taux de 50 %, selon la méthode de l'amortissement linéaire, pour les investissements en machines et en matériel de fabrication ou de transformation effectués en 2010 et en 2011;
- abroge les contraintes de déductibilité de l'intérêt prévues au paragraphe 18.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- procure des économies de 440 millions de dollars à l'industrie canadienne au cours des cinq prochaines années en éliminant de façon permanente les tarifs sur un éventail de machines et de matériel.

Compétitivité sectorielle

Le budget fait état de mesures de soutien à court terme pour plusieurs secteurs et industries, dont le secteur forestier, le secteur agricole, les abattoirs, les chantiers navals, ainsi que des prêts remboursables pour le secteur de l'automobile.

Bien qu'il n'y ait aucune mention de soutien pour l'industrie de l'imprimerie, le budget prévoit octroyer 30 millions de dollars au cours des deux prochaines années afin de maintenir l'accès aux magazines canadiens et aux journaux locaux, mesure qui pourrait avoir une incidence sur l'industrie.

Appuyer les petites entreprises

Les petites entreprises sont dynamiques et représentent une source de croissance économique et de création d'emplois. Pour appuyer leur essor, le budget de 2009 :

- fait passer de 400 000 \$ à 500 000 \$, à compter du 1^{er} janvier 2009, le montant des revenus admissible au taux d'imposition fédéral des petites entreprises réduit à 11 %;
- assure un meilleur accès au crédit pour les petites entreprises en proposant des modifications au Programme de financement des petites entreprises du Canada et aux activités de la Banque de développement du Canada;

- accorde 200 millions de dollars sur deux ans au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada pour permettre l'expansion temporaire de ses initiatives visant les petites et moyennes entreprises.

Le budget de 2009 est accessible à :

<http://www.budget.gc.ca/2009/pdf/budget-planbugetaire-fra.pdf>

Le discours du Trône est accessible à :

http://www.sft-ddt.gc.ca/grfx/docs/sft-ddt-2009_f.pdf